Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Demande de visa long séjour à la préfecture

Par Visiteur

Bonjour,
Je suis mariée en Autriche avec un demandeur d'asile.
Puis-je faire une demande à la préfecture chez moi pour une demande de visa long séjour ? ou autre type de visa?
Avons-nous des chances pour que cela soit accepté?

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Vous vivez actuellement en France?
Avez vous fait transcrire votre mariage?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,
Moi je vis en France. Non, le mariage n'a pas été transcrit.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Sans transcription de votre mariage vous ne pouvez solliciter de titre de séjour pour votre mari puisqu'au regard de la loi française il n'est pas votre conjoint.

cordialement

Par Visiteur

Aurions nous le droit de nous remarier en France?

Par Visiteur

Madame,

Juridiquement étant donné que les autorités françaises n'ont pas connaissance de votre mariage en Autriche vous pouvez vous remarier en France. Par contre cela ne changera pas le problème de la situation de votre mari. En effet pour faire une demande de carte de séjour mention vie privée et familiale il lui faut au préalable obtenir un visa long séjour lequel ne peut être délivré que par son pays d'origine.

Cordialement

Par Visiteur

Mais s'il venait en France, ne pourrions nous pas nous marier ici et faire une demande de séjour à la préfecture, meme

s'il doit retourner dans son pays d'origine pour aller chercher son visa?

Par Visiteur

Madame,

Oui vous pouvez vous mariez en France mais pour faire une demande de titre de séjour il faudra une fois votre mariage célébré que votre mari retourne dans son pays d'origine faire une demande de visa long séjour et une fois ce visa obtenu il pourra revenir en France.

Cordialement